

## SÉANCE DU 21 MARS 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Causséa à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

12 mars 2024

**Date d'affichage :**

12 mars 2024

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° :** 21032024 /6.1

**Nombre de voix délibératives :**

45

**Membres titulaires présents : 41**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

**Membres titulaires représentés : 1**

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

**Membres suppléants présents : 1**

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3**

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

**Membres titulaires excusés : 15**

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

**Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent au grade de technicien principal de seconde classe et suppression d'un emploi permanent au grade de technicien, Service électrification et infrastructures**

**Le Président informe l'assemblée que :**

- Vu le tableau des emplois mis à jour par délibération n°4.2 du 8/02/2024,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté 08-2020/2026 en date du 29 octobre 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion du SDET après avis du Comité Social Territorial compétent,
- Vu les besoins de service,
- Vu le tableau annuel d'avancement de grade de la catégorie B,
- Vu les conditions statutaires, les aptitudes au poste et l'adéquation grade/poste,

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur la création d'un emploi permanent dans le cadre d'un avancement de grade, relevant de la catégorie B au grade de technicien principal de seconde classe à temps complet et de supprimer l'emploi permanent relevant de la catégorie B au grade de technicien à temps complet.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve** la suppression d'un emploi de technicien à temps complet relevant de la catégorie B (filière technique) au service électrification et infrastructures,
- **Approuve** la création d'un emploi de technicien principal de seconde classe à temps complet relevant de la catégorie B (filière technique) au service électrification et infrastructures,
- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024
- **Précise** que le tableau des effectifs sera mis en jour en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 21 mars 2024

**Le Président**  
**M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance**  
**M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL**

